

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 07 juillet 2022

Date d'affichage : 14 Septembre 2022

Le onze juillet deux mil vingt-deux à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie de Buais-Les-Monts, sous la présidence de Monsieur COURTEILLE Éric, Maire de Buais-les-Monts.

Etaient présents : Mme BOISHY Martine, M COURTEILLE Éric, M DESLOGES Gilbert, M FEUGUEUR Patrice, Mme FERMIN Joëlle, M. GAOUYAT Claude, Mme GRENIER Line, Mme GUERIN Annie, M JARDIN Jean-Claude, M. JEHAN Gabriel, Mme LELIEVRE Aline, M. LEMOUSSU Joël, Mme PARIS Solange, M. PETITPAS Robert, Mme ROUPENEL Rolande

Absents : Maxime THIBERT

Sébastien LEBOISNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Gilbert DESLOGES désigné, accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le maire procède à l'appel.

1) Devis de l'entreprise Mongodin (rénovation de la voirie suite à l'orage).

Suite aux orages du 04 juin dernier, la voirie communale a subi des dégâts. Monsieur Courteille explique que nous avons demandé un devis auprès de l'entreprise Mongodin. Ce devis est d'un montant de 22 558 € HT soit 24 813,80 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Mongodin d'un montant de 22 558 € HT (24 813,80 € TTC).

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ce devis

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

- 2) Demande de subvention au titre de la DETR (devis Mongodin pour la rénovation de la voirie)

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Suite aux dégâts occasionnés par les orages en date du 04 juin dernier, Monsieur le Maire explique que le devis de l'entreprise Mongodin est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR, en vue d'obtenir des aides financières auprès de la Sous-Préfecture d'Avranches.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

Fin de la réunion : 20h40

Publié et affiché conformément à l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En mairie, à Buais-les-Monts, le

le Maire, Éric Courteille